Syndicat Mixte Ouvert D.F.C.I. 24 ***Projet***

COMPTE-RENDU

Conseil Syndical du vendredi 13 Novembre 2020 à 17h00
par conférence téléphonique

Vu la situation sanitaire, ce Conseil syndical a eu lieu sous format dématérialisé par téléphone en audioconférence via la plateforme Cap Visio

Ordre du jour :

- ✓ Validation du compte-rendu du conseil syndical du 18 septembre 2020
- ✓ Choix des entreprises pour la fourniture et la livraison de matériaux (calcaire et grave)
- ✓ Choix d'un maître d'œuvre pour les travaux DFCI sur la forêt Barrade (Commune de Fossemagne et de Bars)
- ✓ Choix d'un géomètre pour les travaux DFCI sur la forêt Barrade (Commune de Fossemagne et de Bars)
- ✓ Délibération sur l'embauche et l'équipement d'un salarié (présentation de la fiche de poste)
- ✓ Compte-rendu de la réunion avec le Préfet de la Dordogne le 06 octobre 2020
- ✓ Question diverses.

Présents : LAJUGIE Michel, VEYSSIERE Marie Rose, BUFFIERE Alain, BONNAMY Jean-Claude, GAUTHIER Christophe, PIGEON Dominique, CAMPAGNAUD Michel, MAZIERE Dominique, LE CORRE Joël, CHARLES Xavier, DANY Eddy-Karl, LE ROUX Gilles.

Ont également assisté au Conseil Syndical : DEVAUX Daniel (Commune de Fossemagne) MATHIVET Fabrice, PEYRAT Adrien.

En préambule, Michel CAMPAGNAUD fait l'appel des membres présents, il remercie l'ensemble des présents de s'être rendus disponibles pour ce Conseil syndical particulier.

Il reprend l'ordre du jour et demande d'ajouter les points suivants :

- Renouvellement et modification de la convention avec la mairie de Villamblard concernant le secrétariat et la comptabilité,
- Renouvellement et modification de la convention avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne,
- Modification des indemnités des vice-présidents.

Validation du compte-rendu du conseil syndical du 18 septembre 2020

Michel CAMPAGNAUD, reprend brièvement le compte-rendu du conseil syndical du 18 septembre 2020 et demande s'il a des modifications à apporter.
Aucune modification, ni aucun complément n'est à apporter.

Le compte rendu est soumis au vote
Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil syndical après avoir délibéré décide à l'unanimité de valider le compte-rendu du Conseil syndical du 18 septembre 2020.

Choix des entreprises pour la fourniture et la livraison de matériaux (calcaire et grave)

Adrien PEYRAT présente les offres qui ont été proposées via la plateforme AWS de l'ATD :

Pour le lot 1 : calcaire 0/31.5, 3500 tonnes, 140 camions.
3 entreprises ont répondu : Carrière de Thiviers, Dupuy et Fils, Société Départementale de Carrières.
L'entreprise classée n°1 est la Société Départementale de Carrières (voir analyse des offres).

Pour le lot 2 : grave alluvionnaire 0/63, 675 tonnes, 27 camions.
2 entreprises ont répondu : Dupuy et Fils et Doyeux Sablières Montponnaise
L'entreprise classée n°1 est Doyeux Sablières Montponnaise (voir analyse des offres)

Michel CAMPAGNAUD propose de retenir :

- Pour le lot n°1 : Société Départementale de Carrières (SDC)
- Pour le lot n°2 : Doyeux Sablières Monponnaise (DSM)

et demande au conseil syndical l'autorisation de réaliser pour le compte du SMO DFCI 24 l'ensemble des démarches administratives et financières pour exécuter ces marchés de fourniture.

Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le conseil syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les entreprises proposées et donne pouvoir au Président du SMO DFCI 24 pour accomplir l'ensemble des démarches administratives et financières pour exécuter ces marchés de fourniture.

Adrien PEYRAT précise que les quantités demandées par camion sont de 25 tonnes alors que ceux –ci peuvent contenir jusqu'à 30 tonnes. Au vu des prix unitaires pratiqués, il serait judicieux de commander 5 tonnes de plus par camion aussi bien en grave alluvionnaire qu'en grave calcaire.

Pour la grave calcaire, la quantité supplémentaire livrée serait de 700 tonnes soit un supplément de 8 890 € HT à un prix unitaire inchangé de 12,70 € HT/tonne.

Pour la grave alluvionnaire, la quantité supplémentaire livrée serait de 135 tonnes soit un supplément de 1 459,35 € HT à un prix unitaire inchangé de 10,81 € HT/tonne.

Au total, les marchés (lot1+lot2) étaient initialement de 51 746,75 € HT en camion de 25 tonnes et seraient portés à 62 096,10 € HT en camion de 30 tonnes.

Michal CAMPAGNAUD demande aux membres présents leurs avis sur cette livraison supplémentaire.

L'ensemble des membres présents sont favorables à cette livraison supplémentaire.

Michel CAMPAGNAUD propose aux membres du conseil syndical de délibérer sur une livraison supplémentaire équivalente à des camions de 30 tonnes pour une commande supplémentaire totale de 10 349€ HT.

Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil syndical après avoir délibéré décide à l'unanimité de faire livrer 135 tonnes de grave alluvionnaire supplémentaire et 700 tonnes de grave calcaire supplémentaire pour un montant total HT de 10 349 € et donne pouvoir au Président SMO DFCI 24 pour réaliser les formalités nécessaires de ces commandes supplémentaires.

Choix d'un maitre d'œuvre pour les travaux DFCI sur la forêt Barrade (Commune de Fossemagne et de Bars)

Adrien PEYRAT présentes les offres reçues concernant la prestation de maitrise d'œuvre pour les travaux DFCI sur la forêt Barrade (Commune de Fossemagne et de Bars).

2 entreprises ont été sollicitées et ont répondu : l'Office National des Forêt (ONF) et la Coopérative Alliance Forêts Bois (AFB).

Suite à l'analyse des offres (voir document présenté) la Coopérative Alliance Forêts Bois est la mieux notée avec une offre d'un montant de 16 585,94 € HT.

Michel CAMPAGNAUD propose de retenir la Coopérative Alliance Forêts Bois pour réaliser la maitrise d'œuvre pour les travaux DFCI sur la forêt Barrade.

Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil Syndical après avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir la Coopérative Alliance Forêts Bois pour réaliser la maitrise d'œuvre pour les travaux DFCI sur la forêt Barrade (Commune de Fossemagne et de Bars).
Le conseil syndical donne pouvoir au Président SMO DFCI 24 pour réaliser les formalités administratives et financières nécessaires à la réalisation de ce contrat de maitrise d'œuvre.

Choix d'un géomètre pour les travaux DFCI sur la forêt Barrade (Commune de Fossemagne et de Bars)

Adrien PEYRAT présente les offres reçues concernant la prestation géomètre pour les travaux DFCI sur la forêt Barrade (Commune de Fossemagne et de Bars).

3 entreprises ont été sollicitées (KERSUAL, AGEFAUR, VIEILLEFOSSE) et 2 entreprises ont répondu : AGEFAUR et VIEILLEFOSSE.
Suite à l'analyse des offres (voir devis présentés), VIEILLEFOSSE Vincent présente le devis le plus intéressant financièrement (1 735,00 € HT).

Michel CAMPAGNAUD propose de retenir le géomètre VIEILLEFOSSE Vincent pour réaliser les travaux de modification d'emprise et de piquetage du chemin concernant le projet de piste DFCI sur la forêt Barrade

Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil syndical après avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir le géomètre VIEILLEFOSSE Vincent pour réaliser les travaux de modification d'emprise et de piquetage du chemin concernant le projet de piste DFCI sur la forêt Barrade.

Délibération sur l'embauche et l'équipement d'un salarié (présentation de la fiche de poste)

Michel CAMPAGNAUD explique, comme il l'avait évoqué lors du dernier conseil syndical du 18 septembre 2020 à Eglise Neuve de Vergt et lors du bureau du SMO DFCI qui s'est tenu le 12 octobre, qu'il y a lieu d'embaucher un salarié pour le SMO DFCI 24 dans l'objectif d'augmenter les adhésions au SMO DFCI 24 et de réaliser davantage de travaux. Pour lui, il convient que le SMO DFCI 24 change d'envergure.

Il y a également un travail important à faire concernant le statut des pistes DFCI et la remise des pistes DFCI sur des emprises règlementaires. Cette problématique spécifique a d'ailleurs été évoquée lors de la rencontre avec le Préfet du département le 06 octobre 2020, sur laquelle il reviendra ultérieurement.

Le travail qui attend l'animateur est dense, il sera occupé largement à temps plein.

Il conviendra également d'équiper ce salarié notamment en matériel informatique et en téléphone.

Dans un premier temps, son transport se fera avec sa voiture personnelle et ses frais de transport lui seront remboursés ainsi que ses frais de repas.

Il aura un bureau dans le locaux de de la Chambre d'Agriculture moyennant un loyer à définir au prorata des mètres carrés occupés.

Michel CAMPAGNAUD présente la fiche de poste qui sera mise en ligne sur le site internet de l'APECITA ainsi que sur Pôle Emploi. Il invite également les membres du SMO DFCI 24 à diffuser largement cette offre d'emploi.

La limite des candidatures est fixée au 20 novembre 2020. Les entretiens d'embauche auront lieu le 02 décembre matin à la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. Participeront à ce recrutement : DOBBELS Stéphane, LE ROUX Gilles, CAMPAGNAUD Michel et PEYRAT Adrien.

Michel CAMPAGNAUD demande au conseil syndical de se prononcer quant à l'embauche d'un salarié suite à la commission de recrutement qui aura lieu le 02 décembre 2020.
Il demande également l'autorisation au conseil syndical de pouvoir équiper ce futur salarié (téléphone portable, ordinateur portable, fournitures de bureau, location de bureau).

Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil syndical après avoir délibéré décide à l'unanimité de donner pouvoir au Président du SMO DFCI 24 pour réaliser l'embauche d'un salarié ainsi que pour l'équipe (téléphone portable, ordinateur portable, fournitures de bureau et location de bureau) et pour réaliser toutes les formalités inhérentes à cette embauche.

Renouvellement et modification de la convention avec la mairie de Villamblard concernant le secrétariat et la comptabilité

Michel CAMPAGNAUD explique qu'une convention liait le SMO DFCI 24 et la mairie de Villamblard lors du dernier mandat concernant la mise à disposition d'une secrétaire pour réaliser le secrétariat du SMO DFCI 24 à raison de 20 % d'un temps plein.

Pour Michel CAMPAGNAUD, il y a lieu de renouveler cette convention et également d'y ajouter du temps de comptabilité. Pour ce faire, il propose de modifier la convention avec la mairie de Villamblard afin d'y ajouter la mise à disposition d'une comptable à raison de 15 % d'un temps plein.

Michel CAMPAGNAUD précise qu'il ne prend pas part à la délibération et au vote et confie à Xavier CHARLES (1er vice-président du SMO DFCI 24) la prise en charge de cette délibération. Michel CAMPAGNAUD sort de la salle et ne prend pas part aux débats.

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil syndical après avoir délibéré décide à l'unanimité de donner pouvoir au Président du SMO DFCI 24 pour réaliser une convention, sur la durée du mandat, avec la mairie de Villamblard, pour la mise à disposition au SMO DFCI 24, d'une secrétaire à raison de 20 % d'un temps plein et d'une comptable à raison de 15 % d'un temps plein.
Le conseil syndical autorise le 1er Vice-Président du SMO DFCI 24, Xavier CHARLES, à réaliser toutes les formalités administratives et financières pour réaliser ces mises à disposition.

Renouvellement et modification de la convention avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Michel CAMPAGNAUD explique qu'une convention liait le SMO DFCI 24 à la Chambre d'Agriculture de la Dordogne concernant la mise à disposition d'Adrien PEYRAT pour animer le SMO DFCI 24. Cette convention faisait l'objet d'une facturation annuelle au prorata du temps passé via un relevé récapitulatif annuel. Cette convention prévoyait également un montant maximal de 20 000 € HT /an.

Michel CAMPAGNAUD propose au Conseil syndical de renouveler cette convention sur une durée de 3 ans (jusqu'à mi-mandat) et de plafonner cette convention à un montant maximal de 10 000 € HT/an. Effectivement, l'embauche à venir d'un salarié limitera le temps passé par Adrien PEYRAT même si dans un premier temps ils devront fonctionner en binôme le temps que le nouveau salarié entre pleinement dans ses fonctions.

Michel CAMPAGNAUD précise qu'il ne prend pas part à la délibération et au vote et confie à Xavier CHARLES (1er vice-président du SMO DFCI 24) la prise en charge de cette délibération. Michel CAMPAGNAUD sort de la salle et ne prend pas part aux débats.

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide de renouveler la convention entre le SMO DFCI 24 et la Chambre d'Agriculture de la Dordogne pour une durée de 3 ans à partir du 01 janvier 2021 et de plafonner cette convention à un montant qui ne pourra pas excéder 10 000 € HT/an.

Le conseil syndical donne pouvoir au Xavier CHARLES, 1er Vice-Président du SMO DFCI 24 pour signer cette convention avec la Chambre d'agriculture de la Dordogne.

Modification des indemnités des vice-présidents

Michel CAMPAGNAUD explique que suite au Conseil syndical du 18 septembre 2020 à Eglise Neuve de Vergt et aux indemnités qui ont été votées, la préfecture a écrit un courrier précisant que le montant total des indemnités dépasse l'enveloppe indemnitaire globale autorisée.

Effectivement le nombre de vice-présidents constituant la base de calcul de l'enveloppe indemnitaire globale est de 5 (et non de 7) pour 22 délégués au total.
L'enveloppe correspondante pour l'ensemble des vice-présidents du SMO DFCI 24 est donc de 5 * 363,66 € soit 1 818,30 €.

Michel CAMPAGNAUD propose de ne pas diminuer le nombre de vice-président ce qui obligerait à une nouvelle réparation des secteurs. Il propose de conserver 7 vice-présidents en partageant équitablement l'indemnité globale entre les 7 vice-présidents soit 259,75 € par vice-président au lieu des 363,66 € votés initialement le 18 septembre 2020.

Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide de maintenir le nombre de vice-président du SMO DFCI 24 à 7 et de répartir l'indemnité globale autorisée entre les 7 vice-présidents, soit 259,75 € par vice-président.

Compte-rendu de la réunion avec le Préfet de la Dordogne le 06 octobre 2020

Lors de cette rencontre, le Préfet a évoqué la possibilité de réaliser des procédures d'utilité publique pour asseoir les pistes DFCI sur des emprises réglementaires.
Il s'est positionné en expliquant que ses services pourraient nous aider à réaliser ces procédures.
Pour Michel CAMPAGNAUD, il convient de réaliser ces procédures par secteur, sans doute en plusieurs fois.

Lors de cette rencontre, Michel CAMPAGNAUD a également évoqué les financements des travaux dans les zones péri-urbaines au niveau des interfaces forêt habitation, notamment avec l'exemple de la commune de Sarliac sur l'Isle.
Pour le Préfet, le financement de ces infrastructures en DFCI parait assez compliqué. Il convient pour lui que ces aménagements de pistes aient une utilité principale pour le massif forestier. Pour ce faire, pour lui, il ne suffit pas de faire une piste périmètrale mais bien une piste qui permette d'accéder au massif forestier et de le cloisonner.

Pour ces accès en périphérie de zones urbanisées, il conseille d'envisager des financements via les taxes d'aménagement.
Alain BUFFIERE explique que cette taxe est difficile à mettre en place notamment quand on arrive en fin de cycle d'aménagement.
Michel CAMPAGNAUD explique qu'il va tenter de relancer le Préfet et ses services en essayant de solliciter des financements via le plan de relance en invoquant le changement climatique et l'augmentation du risque incendie sur nos territoires.

Marie-Rose VEYSSIEIRE précise qu'au niveau du plan de relance il n'a y vraisemblablement pas grand-chose à espérer en terme de projet. Elle a quelques éléments mais il convient d'attendre des précisions.
Michel CAMPAGNAUD explique que, si des financements sont possibles, il convient de travailler prioritairement sur le péri-urbain en commençant par le Grand Périgueux et en faisant une communication importante.
D'ici la fin de l'année, le Préfet nous a également sollicité pour effectuer une visite en forêt sur notamment les problématiques d'incendie et de desserte. Cette visite serait conjointe entre le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Dordogne, le SDIS 24 ainsi que les élus du secteur où se fera cette visite.
Marie-Rose VEYSSIERE souhaite que le Préfet soit amené également sur des pistes dégradées.
Michel CAMPAGNAUD précise que cette visite ne pourra se faire que quand la situation sanitaire se sera améliorée.

Questions diverses

Michel CAMPAGNAUD a également rencontré Jacques AUZOU. Celui –ci souhaite un appui pour l'animation dans le secteur périurbain du Grand Périgueux. Il souhaite également pour sa commune un état des lieux des besoins en entretien des pistes avec notamment un coût prévisionnel de l'élagage.

Christophe GAUTHIER demande à Michel CAMAPGANUD de prendre contact avec Thierry BOIDE, Président de Communauté de Commune Montaigne Montravel et Gurçon pour effectuer une rencontre conjointe afin que cette communauté de communes intègre le SMO DFCI 24 dans son ensemble.

Un prochain conseil syndical aura certainement lieu avant la fin de l'année 2020 (semaine n°51) si les conditions sanitaires restent inchangées ce conseil syndical aura lieu certainement en visioconférence via les plateformes Team's ou Zoom.

N'ayant plus de questions diverses, le conseil syndical se termine à 18h45.